

# FORMATION A LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE CATÉGORIE 6



## RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Cette formation est conforme  
au référentiel de compétences et d'évaluation INRS ED 856  
associé à la recommandation R489

## FORMATION

**DURÉE** 4 jours maximum

**LIEU**  
formation animée dans vos ou nos locaux.

**PUBLIC CONCERNE**  
toute personne amenée à utiliser un chariot automoteur  
de manutention à conducteur porté.

**MÉTHODE PÉDAGOGIQUE**  
pédagogie interactive basée sur une animation théorique en salle,  
suivie d'exercices pratiques à la conduite en sécurité.

**MOYENS PÉDAGOGIQUES**  
vidéoprojecteur, PC portable, diaporamas.

**MOYENS D'ENCADREMENT**  
Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience  
de 10 ans dans la prévention des risques professionnels. Il est aussi  
titulaire des différents CACES à la conduite des engins  
de manutention.

### PRÉ REQUIS D'INTÉGRATION (à vérifier par vos soins)

- aptitude médicale
- maîtrise des consignes orales et écrites en français des participants
- la fourniture de chaussures de sécurité et d'un gilet haute visibilité pour la partie pratique

### DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence  
signée par demi-journée, et une attestation de présence de fin  
de stage (pour tout stage suivi dans son intégralité).

### DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

L'action de formation est évaluée par un contrôle des acquis  
théoriques et pratiques, et un **CACES®** (Certificat d'Aptitude à la  
Conduite en Sécurité) est délivré si le stagiaire valide  
les 2 évaluations.

Les résultats détaillés aux tests de chaque stagiaire vous sont fournis.

## OBJECTIF GENERAL DE LA FORMATION

AU TERME DE LA FORMATION,  
LE CONDUCTEUR FORME DEVRA ÊTRE CAPABLE:

### DE RÉALISER...

- en utilisant un chariot élévateur, circulant à l'intérieur des locaux de travail.
- en appliquant les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise.
- en respectant une productivité minimum, en adéquation avec les consignes de sécurité.

**D'ASSURER LA MAINTENANCE DE 1er NIVEAU** du matériel utilisé.

### DE RENDRE COMPTE DES ANOMALIES

et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

### NOTA BENE

A l'issue de cette formation,  
l'entreprise utilisatrice devra délivrer au conducteur formé  
une **AUTORISATION DE CONDUITE**  
selon la procédure de l'arrêté du 02/12/98 :

« ... L'autorisation de Conduite ne sera obtenue et signée par le Chef  
d'Établissement que sur la base d'une évaluation (...) destinée à établir que  
le cariste dispose de l'aptitude à conduire le chariot pour lequel  
l'autorisation est envisagée. Elle doit prendre en compte les 3 éléments  
suivants :

- un examen d'aptitude médicale
- un contrôle de connaissances et de savoir-faire du cariste pour la conduite en sécurité de son chariot
- une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. »

La validité du CACES est de 5 ans maximum.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée  
par un nouvel examen, identique à l'examen initial.

57, Impasse du Janin – 38110 DOLOMIEU

☎ 06 01 84 68 20 – E-mail : contact@secuft.fr

SIRET : 489 221 713 00022 ■ CODE APE : 8559A ■

Organisme de formation enregistré sous le numéro 82 38 04146 38 auprès de la  
préfecture de la région Rhône Alpes

# Thèmes de la formation

## 1 – LA LÉGISLATION ET LA PROFESSION

### LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE CAPABLE DE CONNAÎTRE...

#### ... AU REGARD DE LA LÉGISLATION :

- les responsabilités pénales qu'il peut encourir en cas d'accident ou de mise en danger d'autrui lors de son activité;
- les conditions à remplir pour exercer la fonction de cariste ;
- les conditions pour lesquelles il peut éventuellement se retirer d'une situation de travail.

#### ... AU REGARD DE LA PROFESSION :

- connaître et posséder les qualités exigées du cariste ;
- connaître et gérer les responsabilités du cariste dans son activité ;
- rendre compte des difficultés et des anomalies rencontrées.

## 2 – LIMITER LES RISQUES...

### ...LIÉS À L'UTILISATION DE L'APPAREIL

- appliquer les consignes de conduite, de circulation et de stationnement dans son entreprise ;
- repérer les endroits pouvant présenter des risques de circulation ou de stabilité de charges ;
- appliquer les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie ;
- identifier les pictogrammes de manutention et produits dangereux.

### ...LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

- monter et/ou descendre en sécurité d'un engin en trois points d'appui ;
- vérifier et régler son siège ;
- connaître les principes gestuels de base en cas de palettisation manuelle ponctuelle ;
- savoir limiter les postures contraignantes répétées (lors de palettisations ou de réglage de fourche par exemple) ;
- attacher sa ceinture de maintien

## 3 – LA TECHNOLOGIE DU CHARIOT ÉLÉVATEUR

- citer les catégories de chariots élévateurs ;
- identifier les principaux organes du chariot élévateur ;
- identifier les éléments composant le circuit hydraulique ;
- assurer la maintenance de premier niveau et justifier l'intérêt de ces vérifications ;
- connaître les différents types de palettes et containers de l'entreprise et leur emploi.

## 4 – UTILISATION DU CHARIOT ÉLÉVATEUR

### LE CONDUCTEUR DOIT ÊTRE CAPABLE...

#### ... A L'INTERIEUR DE L'ENCEINTE DE L'USINE :

- de constituer une palette par picking à plusieurs niveaux d'un palettier;
- d'effectuer une manœuvre de secours et faire effectuer une manœuvre de secours;
- de circuler à vide, en charge, prendre, déplacer et déposer une charge palettisée ;
- d'appliquer les règles de stationnement et de circulation.